

INFORMATIONS AUX HABITANTS

1. MESSAGE DE LA GENDARMERIE NATIONALE.

Une recrudescence de cambriolage est actuellement recensée sur le département. Il faut être vigilant et signaler sans aucune hésitation tout fait paraissant suspect, en composant le 17.

2. DEMARRAGE DES TRAVAUX DE CREATIONS DE TROTTOIRS A COMPTEUR DU 05/11/2018.

Le démarrage est prévu le 05 novembre 2018. Les travaux seront réalisés en 2 étapes ; la première concernera la rue du 22 Novembre et la rue des Champs ; la seconde la rue Nationale vers la salle et la rue de l'Etang.

La durée totale des travaux est estimée à 5 semaines. L'entreprise SMTPH de Saint-Avold est attributaire du marché. Les travaux seront précédés d'un constat d'huissier.

3. PASSAGE DU RELEVEUR E.R.D.F.

Le prochain passage du releveur de compteur électrique aura lieu du **22 novembre 2018 au 23 novembre 2018 inclus**. En cas d'absence au domicile vous pourrez communiquer vos index par internet sur le site www.enedis.fr ou par téléphone au 09 70 82 53 83 (coût : prix d'un appel local).

4. TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE ET D'ABATTAGE LIGNE 225 kV.

Des travaux de débroussaillage et d'abattage nécessaires à l'entretien de la ligne vont être entrepris à compter du 15 octobre 2018 par l'entreprise BOURASSIN-SCHOUWEY. L'avis complet est consultable au tableau d'affichage extérieur de la mairie.

5. RESULTATS DE L'INSPECTION DU VILLAGE DU 13 OCTOBRE 2018.

L'inspection du village par la commission hygiène et sécurité en date du 13 octobre 2018 a fait ressortir 14 remarques formulées à l'encontre de particuliers dont 11 pour trottoirs/caniveaux non nettoyés de longue date ; 1 pour haies dépassant sur domaine public et 2 cas divers.

C'est la première année pour laquelle le nombre de remarques est aussi faible. Je tenais à remercier TOUS les propriétaires pour ce résultat.

Un nouveau contrôle sera effectué par le maire, **samedi 03 novembre 2018** dans la journée quant aux cas signalés par la commission. A l'issue de cette seconde vérification, des courriers seront adressés aux propriétaires concernés. Des entretiens avec le maire pourront également être mis en œuvre, sur place, pour les cas les plus critiques.

6. SPECTACLE OFFERT PAR LA CASC POUR LES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS.

La C.A.S.C offre un spectacle prévu à l'hôtel de ville de SARREGUEMINES aux personnes de plus de **65 ans**. Les modalités vous seront précisées ultérieurement dès que parfaitement connues. **Les places pour notre commune sont limitées.** Les inscriptions se feront impérativement en mairie.

Les dates retenues sont : **09-10-16 et 17 février 2019.**

7. DROIT DE RECONNAISSANCE.

Vous avez été informés, à plusieurs reprises, de l'étude globale engagée sur la commune quant aux occupations de surfaces communales utilisées par les propriétaires à des usages privés. Des entretiens individuels ont été réalisés avec les propriétaires concernés. Il n'y a pas eu de droit de reconnaissance sollicité en 2017 compte tenu des études engagées.

Jusqu'en 2016, le droit de reconnaissance était fixé, depuis l'année 2000, à 7,62 € par an et ce quelle que soit la surface occupée.

Le conseil municipal vient de définir les montants forfaitaires annuels des droits de reconnaissance en fonction de 4 catégories de surface : 7,62 € pour les surfaces inférieures à 20m² ; 12 € pour les surfaces comprises entre 20,01 m² et 50 m² ; 16 € pour les surfaces comprises entre 50,01 m² et 100 m² et enfin 20 € pour les surfaces supérieures à 100,01 m².

Les titres de recette correspondants seront établis en début d'année 2019 relatifs à l'année 2018.

8. CHANGEMENT DE GERANTE A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE AU 02 JANVIER 2019.

Mme Carine SIEBERT remplacera Mme Catherine GRABOUILLAT à l'agence postale communale, sis 4, rue Saint-Jean, à compter du 02 janvier 2019. Les horaires d'ouverture restent inchangés.

